

La lettre Cofrac

#41

juin 2010

À la une

La marque Cofrac en questions

Le Cofrac est régulièrement sollicité par des organismes accrédités ou par des organismes en passe de l'être, s'inquiétant du bon usage de la marque Cofrac.

Cette démarche est tout à leur honneur et nous y répondons à chaque fois bien volontiers. Pourtant, parmi les utilisations incorrectes par nos accrédités, on peut encore relever quelques idées reçues qui ont la vie dure. L'une d'elle tient au fait que l'utilisation de la marque Cofrac sans logo serait moins contraignante. Tel n'est pas le cas puisque le document GEN REF 11 au chapitre « Définitions » stipule clairement que par « marque » il faut entendre indifféremment l'un des logos Cofrac utilisables ou la simple référence textuelle à l'accréditation (sans logo donc). Dans un cas comme dans l'autre, les obligations restent les mêmes : apposition du ou des numéros d'accréditation et de la mention « Portée disponible sur www.cofrac.fr ». Si, j'en conviens, cela peut parfois poser quelques problèmes de place sur certains supports, aucun cas insoluble ne nous a été jusqu'à présent remonté. Là encore, le but de telles mentions est de délivrer à l'utilisateur final de la prestation réalisée sous accréditation l'information la plus claire possible. Cette information lui permet ensuite de vérifier la réalité de l'accréditation par rapprochement avec l'identité de l'accrédité tout autant que l'étendue de la portée de son accréditation.

Ceci souligne l'importance de la mention « Portée disponible sur www.cofrac.fr » qui permet à l'utilisateur final de consulter sur notre site les activités pour lesquelles un organisme est apte et légitime à réaliser une prestation sous accréditation. Cette mention permet ainsi à des utilisateurs finaux néophytes et recourant à l'accréditation de façon ponctuelle de s'assurer que la prestation qu'ils ont sollicitée auprès de tel ou tel organisme est bien réalisable sous accréditation lorsque seule une petite partie de l'activité d'un laboratoire est accréditée. La tentation peut en effet être grande pour un organisme accrédité d'omettre d'informer son client (croyant de bonne foi passer commande d'une prestation sous accréditation en voyant, par exemple, le site de l'organisme arborer un logo Cofrac) que la prestation sollicitée ne sera pas faite sous accréditation si cela ne lui est pas demandé explicitement dans le devis.

Nous rencontrons aussi quelquefois des questions émanant d'entreprises qui s'étonnent de la présence sur la documentation d'un de leurs concurrents, d'un logo Cofrac aux côtés de celui d'un certificateur accrédité par le Cofrac. Il s'agit en l'espèce d'une utilisation de la marque Cofrac par certains clients de nos accrédités (dans le secteur de la certification), généralement des entreprises certifiées par un organisme certificateur accré-

dité. Certes il s'agit là d'un domaine relevant de l'exception, l'utilisation de la marque Cofrac étant en principe réservée aux organismes accrédités. Cette exception n'en est pas moins prévue dans le document GEN REF 11 mais reste en tant que telle soumise à des conditions d'utilisation encore plus strictes. La première d'entre elles étant que l'entreprise certifiée souhaitant procéder de la sorte ait auparavant obtenu l'accord de son certificateur.

Enfin, je n'oublierai pas de rappeler qu'il reste interdit de communiquer sur une accréditation non avérée. Les mentions telles que « accréditation en cours » ou « demande déposée au Cofrac » sont prohibées afin d'éviter les distorsions de concurrence. Ces cas ne donnent bien sûr pas lieu à des questions. Ils sont relevés dans la documentation des organismes d'évaluation de la conformité, le plus souvent sur leur site Internet et font l'objet de notre part d'une mise en demeure de correction immédiate.

Pour conclure, il me semble important que l'on sache que le Cofrac surveille d'aussi près que possible la bonne utilisation de sa marque par les entités accréditées, ainsi que la référence induite à l'accréditation par celles qui ne le sont pas. Cela fait à l'évidence partie intégrante de notre mission.

DANIEL PIERRE DIRECTEUR GENERAL

■ Trois questions à...

Séverine Blatt,

chargée de Missions Développement et Nomenclature au sein de la section Laboratoires du Cofrac

La Lettre Cofrac Vous êtes depuis septembre 2008 chargée de Mission Développement et Nomenclature au sein de la section Laboratoires du Cofrac. Quel a été votre parcours avant cette nomination en 2008 et que recouvre cette activité de chargée de Missions ?

Séverine Blatt De formation ingénieur chimiste j'ai orienté mon parcours vers la filière du traitement des eaux, ce qui m'a permis, lorsque j'ai intégré le Cofrac en 2002, de gérer l'accréditation de laboratoires d'analyses de l'eau, des boues et sédiments. J'ai poursuivi logiquement dans ce secteur d'activité après mon entrée au Cofrac au sein du pôle Chimie-Environnement de la section Laboratoires où je suis restée responsable d'accréditation jusqu'en 2008. Ma fonction actuelle est étroitement liée au contexte dans lequel nous évoluons. Dès 2008 en effet, existait un besoin clairement identifié au sein de la section Laboratoires relatif au projet informatique du Cofrac. À noter par ailleurs que ladite section a débuté cette année sa migration dans le nouveau système d'information. Parallèlement à cela, une certaine inflation de demandes de plus en plus atypiques nous parvenant, et ne sachant pas toujours forcément à quel pôle les attribuer, il devenait important de créer un point d'entrée pour ce type de demandes particulières. Mon rôle est donc aussi, de ce point de vue et pour ces demandes atypiques, d'effectuer une première analyse afin de les affecter au pôle qui sera le mieux adapté pour les traiter de la façon la plus pertinente. J'y ajoute un troisième volet qui est de contribuer à la définition des politiques générales sur les activités transversales de la section,

par exemple l'expression des portées d'accréditation.

La Lettre Cofrac Plus précisément, en quoi consiste votre activité liée à la nouvelle Nomenclature et comment s'est-elle mise en place ?

Séverine Blatt Nous avons bien évidemment travaillé à partir de l'existant et créé pour l'occasion un « Bureau de la Nomenclature Laboratoires » (BNL) en interne. Ce bureau se compose, outre de moi-même, d'un responsable d'accréditation par pôle. Leur rôle est très important car ce sont eux qui sont les relais auprès des équipes. Ensemble, nous avons défini dans un premier temps une nouvelle nomenclature qui s'articule selon une logique de thématiques en domaines, sous-domaines et familles et non plus selon une logique de programmes comme nous la connaissions jusqu'alors. Nous avons pour cela regardé ce qui se faisait au niveau d'EA et chez certains de nos homologues européens comme ENAC (l'organisme d'accréditation espagnol), par exemple. Cette classification est celle utilisée dans le nouveau système d'information. L'étape suivante est un travail de retranscription des portées d'accréditation dans une base de données. Selon la complexité des domaines et l'importance des périmètres d'accréditation, nous sommes aujourd'hui plus ou moins avancés sur ce sujet. La difficulté réside en amont où un énorme travail d'harmonisation des portées est nécessaire (recensement des essais, mise à jour des principes et référentiels normatifs, expression homogène des portées pour un même domaine...). Ce travail d'harmonisation est réalisé par les responsables d'accréditation avec l'appui du

BNL. La saisie dans la base de données devant être effectuée ensuite par le BNL, en binôme par le responsable d'accréditation référent du pôle concerné et moi-même. L'objectif visé est que tous les laboratoires aient leur portée exprimée clairement et de la même façon, sans pour autant vouloir à tout prix tout standardiser. Ceci constitue une difficulté supplémentaire : faire du sur-mesure tout en restant homogène avec l'ensemble des portées d'un même domaine. Cela se vérifie pour un nombre non négligeable de laboratoires, notamment pour l'étalonnage et la métrologie légale, par exemple.

La Lettre Cofrac Comment voyez-vous à terme évoluer votre fonction une fois réalisé et stabilisé cet important travail d'homogénéisation et de saisie en BDD pour la partie Nomenclature ?

Séverine Blatt Une fois la partie Nomenclature complètement intégrée informatiquement parlant, je disposerai de fait de plus de temps pour me recentrer sur ce rôle de support transverse évoqué précédemment en assistant notamment les pôles dans la rédaction de documents de référence, par exemple pour les demandes en provenance des ministères. Pour autant, il y aura toujours un besoin d'assistance et d'accompagnement pour lequel je continuerai à m'investir, même une fois l'ensemble de la nomenclature saisi dans notre base de données. Cette base, une fois constituée, sera enrichie par de nouvelles lignes de portée voire de nouveaux domaines, corrélativement à notre croissance. Il faudra veiller à son entretien, *via* des mises à jour régulières (évolutions normatives notamment), et également assister les équipes dans l'utilisation de cette base. ■

Certification

Certification des inspecteurs des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles

La date prévisionnelle de l'ouverture du schéma d'accréditation, pour le domaine de la certification d'inspecteurs de systèmes de climatisation et de pompes à chaleur réversibles supérieures à 12 kW (selon les critères de cer-

tification des compétences des personnes définis dans l'arrêté du 16 avril 2010), est fixée au 1^{er} octobre 2010.

Les organismes certificateurs, qui souhaitent être accrédités pour ce domaine, peuvent envoyer leur dossier de demande com-

plet (CEPE FORM 01 disponible sur notre site www.cofrac.fr), à partir du 1^{er} septembre 2010 à l'attention de Géraldine Coussy. Le document d'exigences spécifiques à ce schéma d'accréditation, CEPE REF 31, sera publié courant septembre 2010. ■

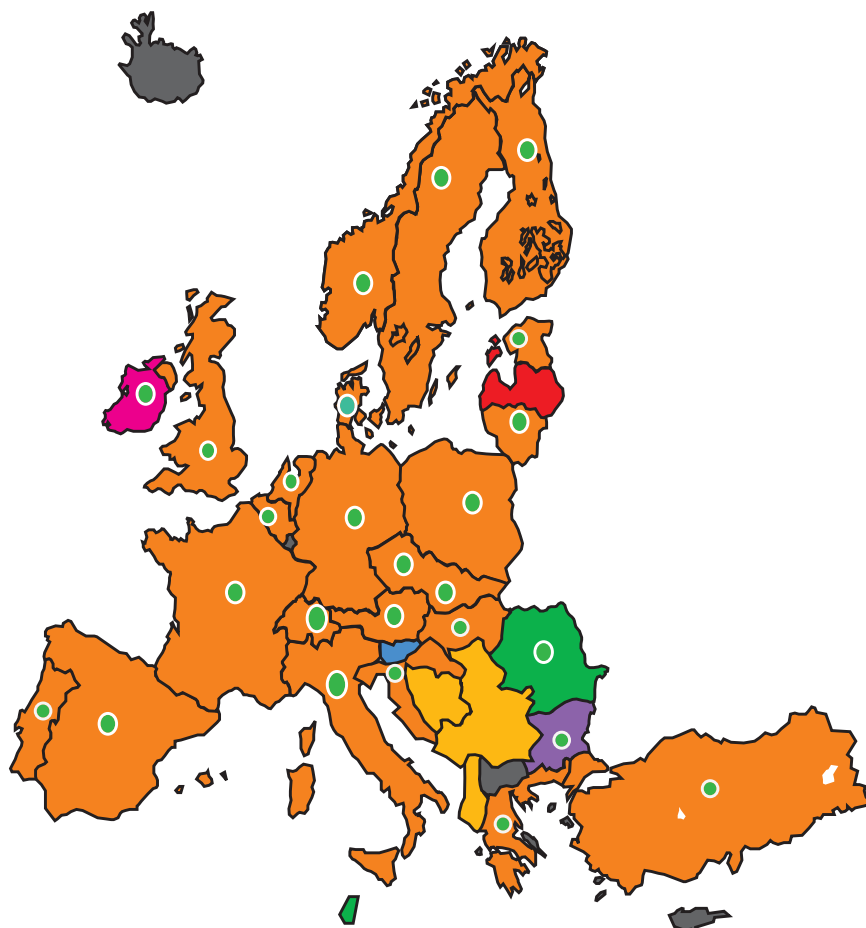
International











Deux nouveaux signataires du MLA d'EA

HA, l'accréditeur croate, et NAT, l'accréditeur hongrois, viennent d'être acceptés parmi les signataires du MLA d'EA pour l'ensemble des

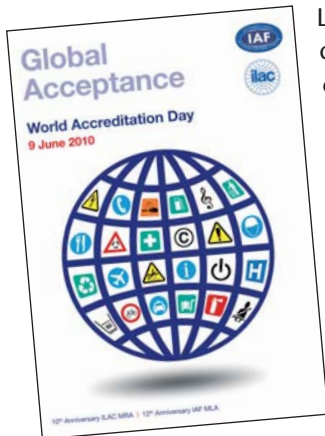
domaines actuellement couverts. À signaler également l'acceptation de BAS (Bulgarian Accreditation Service), l'accréditeur bulgare, pour les domaines de la Cer-

tification de Produits et de l'Inspection. Ce dernier est désormais signataire de la quasi-totalité des différents domaines de l'accord excepté étalonnage et essais. ■



	Étalonnages ; essais ; certification de produits, de systèmes qualité et de personnels ; inspection
	Étalonnages ; essais ; certification de produits, de systèmes qualité et de personnels
	Étalonnages ; essais ; certification de produits et de systèmes qualité ; inspection
	Étalonnages ; essais ; certification de systèmes qualité ; inspection
	Essais
	Certification de personnels et de systèmes qualité
	Certification de systèmes de management environnemental
	Étalonnages ; essais
	Membres non signataires
	Contrats de coopération (pays européens)

9 juin 2010, journée internationale de l'accréditation



Le thème de cette troisième édition de la Journée Internationale de l'Accréditation cette année, « Global Acceptance » (cf. visuel ci-contre), reflète parfaitement l'esprit des accords de reconnaissance multilatéraux d'ILAC et d'IAF. Ces accords, qui célèbrent cette année respectivement leurs 10^e et 12^e anniversaires, ont créé un cadre visant à soutenir le commerce international grâce à la suppression des obstacles techniques.

En tant qu'organisations internationales, le rôle principal d'ILAC et d'IAF est de garantir une cohérence et un niveau de confiance équivalent entre toutes les activités pratiquées sous le couvert des accréditations de leurs membres signataires des accords de reconnaissance multilatéraux afin d'assurer cette « Acceptation Globale ». ■

Nominations

Certification d'Entreprises et de Personnels et Environnement

M. Yannick Onfroy, GDF SUEZ, a rejoint le comité de section en remplacement de M^{me} Marie-Catherine Puechmaille depuis le 14 mai 2010. ■

Calendrier

Réunions Cofrac

Septembre

- 16 Comité de section Certification de Produits et Services
- 17 Comité de section Laboratoires
- 23 Comité de section Santé Humaine
- 24 Comité de section Inspection
- 29 Conseil d'administration

Réunions internationales EA/ILAC/IAF

Septembre

- 2 ILAC PTCG, Copenhague
- 28-29 EA HHC

Octobre

- 20-29 IAF/ILAC Annual Meeting, Shanghai
- 29 EA Advisory Board, Bruxelles

Portraits

Du nouveau en section Laboratoires avec l'intégration de Stéphane Sarrazin, Virginie Balot et Tiffany Jouet.

Ingénieur en Énergie et Matériaux, **Stéphane Sarrazin** a travaillé pendant neuf ans dans l'industrie automobile avant de rejoindre le Cofrac. Il y a réalisé de nombreuses missions liées à la fiabilité des mesures des essais et à l'amélioration de systèmes de management de la qualité. Responsable d'accréditation au pôle Mécanique, il gère les accréditations des laboratoires d'étalonnage pour les domaines masse-pesage, force, pression et des laboratoires réalisant la vérification de machines d'essais mécaniques.

Virginie Balot, diplômée d'un Master 2 en Environnement était en poste à l'AFSSA avant son arrivée au pôle Chimie-Environnement. Elle travaillait déjà dans le domaine de l'homologation des produits phytopharmaceutiques et gère à présent au Cofrac le dispositif de reconnaissance BPE (Bonnes pratiques d'expérimentation) relatif à l'agrément pour la réalisation d'essais officiellement reconnus, en lien avec le ministère de l'Agriculture. Elle assure également les fonctions de Responsable d'accréditation pour le domaine des analyses biologiques des milieux aquatiques.

Ingénieur en Métrologie et Système de Mesure, **Tiffany Jouet** a, quant à elle, travaillé précédemment dans le secteur industriel avant d'intégrer le pôle Mécanique. Après une première expérience à l'ONERA (Office National d'Études et de Recherche Aérospatiales) en tant que chef de projet, elle a exercé des responsabilités d'ingénieur qualité et mené la campagne d'étalonnage du parc d'instruments de mesure d'un industriel spécialisé dans la mécanique de précision. En tant que responsable d'accréditation, elle gère désormais au sein du pôle Mécanique les accréditations des laboratoires pour les domaines débitmétrie gazeuse, **anémométrie**, papier, carton, jouets, dispositifs médicaux, appareils à **combustible liquide, solide, gazeux** et THC (Textile Habillement Cuir).

Enfin, du nouveau également pour les sections Certifications avec l'arrivée d'Hélène Tagzout et de Géraldine Coussy, toutes deux responsables d'accréditation.

Ingénieur en agroalimentaire, **Hélène Tagzout** a réalisé la majeure partie de son parcours professionnel à des postes de Responsable qualité. Elle a travaillé dans l'industrie agroalimentaire ainsi que chez Bureau Veritas. Au Cofrac, elle est principalement en charge de l'accréditation des organismes de qualification et de certification d'entreprises dans les domaines bâtiment/construction et sécurité des travailleurs, et de l'accréditation des organismes de certification des organismes de formation pour la manipulation des fluides frigorigènes.

Titulaire d'un master 2 en gestion des risques chimiques et biologiques dans l'entreprise, **Géraldine Coussy** a principalement travaillé pour Afnor Certification où elle était responsable Certification sur les référentiels IFS et BRC avant d'intégrer la section Certification d'Entreprises et de Personnels et Environnement du Cofrac. Elle y exerce aujourd'hui la fonction de responsable d'accréditation pour la gestion des organismes certificateurs de personnes. ■